

Commune VALLEIRY
N° de contrat 25027
Date 18/04/25

74288



Votre interlocuteur technique : G raldine DELAVEAU
Votre interlocuteur administratif : Virginie MONTIALOUX

PLAN DE FINANCEMENT
PROGRAMME 2025
OPERATION : Place de l'Eglise

Nombre de candidatures : 7
Nombre de consoles : 3

Numéro d'opération : 22139		Opération : Place de l'Eglise		REPARTITION DU FINANCEMENT									
Code programme	Année de la demande d'intervention	N° de la demande d'intervention	Sous-opération	Nature	Participation du Syane		Participation de la commune						
					Montant HT de la dépense	TVA	Montant TTC de la dépense	Taux de participation	Participation sur montant HT	TVA à charge de la commune	Total commune		
Electricité													
MURD	22139	00	Mise en souterrain pose réseau- Commune urbaine		5 428,95 €	1 085,79 €	2 171,58 €	1 085,79 €	3 257,37 €	60%	3 257,37 €	0,00 €	3 257,37 €
MURP	22139	01	Mise en souterrain pose réseau- Commune urbaine		48 333,33 €	9 666,67 €	19 333,33 €	9 666,67 €	29 000,00 €	60%	29 000,00 €	0,00 €	29 000,00 €
MUB	22139	02	Mise en souterrain branchements - Commune urbaine		31 976,23 €	6 395,25 €	12 790,49 €	6 395,25 €	19 185,74 €	60%	19 185,74 €	0,00 €	19 185,74 €
Sous-total					85 738,51 €	17 147,71 €	34 295,40 €	17 147,71 €	51 443,11 €		51 443,11 €	0,00 €	51 443,11 €
Eclairage public													
EPI	22139	03	Eclairage Public coordonné avec enfouissement BT		43 836,06 €	8 767,21 €	9 480,00 €	8 626,94 €	18 106,94 €	Plafond	34 356,06 €	140,27 €	34 496,33 €
Sous-total					43 836,06 €	8 767,21 €	9 480,00 €	8 626,94 €	18 106,94 €		34 356,06 €	140,27 €	34 496,33 €
Réseaux de Télécommunications													
OR	22139	04	Rétablissement réseau Télécommunication (Génie Civil)		25 654,88 €	5 130,98 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100%	25 654,88 €	5 130,98 €	30 785,86 €
Sous-total					25 654,88 €	5 130,98 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		25 654,88 €	5 130,98 €	30 785,86 €
TOTAL					155 229,45 €	31 045,90 €	43 775,40 €	25 774,85 €	69 550,05 €		111 454,05 €	5 271,25 €	116 725,30 €
La contribution au budget de fonctionnement du Syane fera l'objet d'un règlement séparé sous forme de fonds propres, conformément aux instructions et règles de la comptabilité publique. Ce recouvrement sera effectué après la réception de la													

La participation de la commune sur les travaux et honoraires divers fera l'objet d'un recouvrement sous forme de fonds propres:

- 80 % de la quote-part, soit 93 380,24 euros, seront appel s   r ception de la premi re facture de travaux.Le solde sera r gularis  lors de l' mission du d compte d finitif de l'op ration.
- 80 % de la contribution au budget de fonctionnement, soit 4 470,62 euros, seront appel s   r ception de la premi re facture de travaux. Le solde sera r gularis  lors de l' mission du d compte d finitif de l'op ration.

La contribution au budget de fonctionnement du Syane fera l'objet d'un r glement s par  sous forme de fonds propres conform ment aux instructions et r gles de la comptabilit  publique. Ce recouvrement sera effectu  apr s la r ception de la premi re facture de travaux.

Envoy  en pr fecture le 30/06/2025
Re u en pr fecture le 30/06/2025
Publi  le 30/06/2025
ID : 074-217402882-20250626-DCM20250626006-DE

